



► Compte rendu des travaux

7C

Conférence internationale du Travail – 111^e session, Genève, 2023

Date: 6 juillet 2023

Séance plénière: Résultat des travaux de la Commission chargée de la discussion générale sur une transition juste

Table des matières

	Page
Résultat des travaux de la Commission chargée de la discussion générale sur une transition juste: Présentation et discussion.....	3
Résolution et conclusions concernant une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous.....	17

Vendredi 16 juin 2023, 15 h 40

Président: M. bin Samikh Al Marri

Résultat des travaux de la Commission chargée de la discussion générale sur une transition juste: Présentation et discussion

Le Président

(original anglais)

Nous en venons à présent aux travaux de la Commission chargée de la discussion générale sur une transition juste et à la résolution proposée, qui contient les conclusions de cette commission, dont le texte figure dans le [Compte rendu des travaux, n° 7A](#). Le résumé des débats de la commission figure dans le [Compte rendu des travaux, n° 7B](#).

J'ai le plaisir de rappeler que le bureau de la commission est composé comme suit: M. Ballans (Ghana), président; M^{me} Mugo (Kenya), vice-présidente employeuse; et M^{me} Moore (Barbade), vice-présidente travailleuse. Le rapporteur est M. Jordan (Barbade).

Je donne tout d'abord la parole à M. Jordan, afin qu'il nous présente le résultat des travaux de la commission. Les membres du bureau de la commission prendront ensuite la parole chacun à leur tour.

M. Jordan

Rapporteur de la Commission chargée de la discussion générale sur une transition juste
(original anglais)

C'est un grand honneur pour moi que de présenter à la Conférence, pour adoption, la résolution et les conclusions de la Commission chargée de la discussion générale sur une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous. Permettez-moi tout d'abord de remercier mon groupe, le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que ma région, les Amériques, de m'avoir nommé à cette fonction. *Muchas gracias*. Je tiens à exprimer ma gratitude, car j'y vois réellement une reconnaissance du fait que mon propre pays, la Barbade, et d'autres petits États insulaires en développement sont particulièrement vulnérables aux effets des changements environnementaux et climatiques.

Je me réjouis, par conséquent, que les conclusions fassent effectivement mention de l'importance de la coopération internationale et de la solidarité mondiale avec les pays les plus vulnérables aux effets dévastateurs de la crise climatique, y compris les petits États insulaires en développement et les pays les moins développés.

Au sein de cette commission, les discussions des délégués ont été axées sur trois points. Premièrement, comment promouvoir une transition juste dans les États Membres de l'OIT, à travers: des efforts accrus pour élaborer et mettre en œuvre des mesures et des politiques intégrées; le financement de ces mesures et politiques; le dialogue social et le tripartisme; la coordination institutionnelle et la cohérence des politiques; et l'application des normes internationales du travail? Deuxièmement, quels rôles les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs devraient-ils jouer dans la transition, notamment auprès des communautés et des populations concernées? Et, troisièmement, quelles priorités et stratégies l'OIT devrait-elle adopter pour aider ses mandants, et comment l'Organisation peut-elle jouer un rôle central dans la coordination multilatérale d'une transition juste, notamment dans le cadre de partenariats?

La commission a tenu 12 séances plénières, dont 3 prolongées. De son côté, le groupe de rédaction s'est réuni à 6 reprises, dont 2 fois en séance prolongée. Le nombre de séances et l'examen de 158 amendements au total témoigne du dur labeur que nous avons accompli tous ensemble pour élaborer ces conclusions. Les discussions ont été fructueuses – souvent difficiles, très franches et directes –, mais se sont toujours déroulées dans un véritable esprit de dialogue social.

La commission a pu mener ses travaux à bonne fin et parvenir à un consensus grâce aux efforts inlassables de son président, Kizito Ballans du Ghana, des deux vice-présidentes, Jacqueline Mugo, représentant le groupe des employeurs, et Toni Moore, représentant le groupe des travailleurs, et des membres gouvernementaux. Je remercie tous les membres de la commission pour l'engagement dont ils ont fait preuve et pour leur contribution constructive. Je salue également le dévouement des membres du groupe de rédaction, qui a soumis à la commission un projet de conclusions pour discussion.

Permettez-moi également de saluer le Bureau pour le travail considérable qu'il a fourni afin d'établir et de présenter un rapport exhaustif et axé sur l'avenir, ainsi que divers documents connexes. Je tiens à remercier en particulier: la représentante du Secrétaire général, Laura Thompson; la représentante adjointe du Secrétaire général, Rie Vejs-Kjeldgaard; la coordinatrice, Josée Laporte; l'expert principal, Moustapha Kamal Gueye; ainsi que tous les membres du personnel technique et du personnel de coordination du secrétariat pour leur contribution et leur soutien exceptionnels, y compris les experts, les traducteurs, les interprètes, les techniciens et le personnel administratif.

Qu'il me soit permis de rappeler que, à sa session de 2013, la Conférence internationale du Travail a tenu une discussion générale sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts. Puis, en 2015, l'Accord de Paris a été adopté et a reconnu les impératifs d'une transition juste et de la création de possibilités de travail décent. La même année, l'OIT a adopté les *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*, qui ont été élaborés par une réunion tripartite d'experts. Ceux-ci ont souligné que l'OIT était l'organisation la mieux placée pour promouvoir une transition juste et pour faire émerger un consensus tripartite en faveur d'une action climatique ambitieuse grâce au dialogue social.

J'ai à présent l'immense honneur de soumettre à la Conférence internationale du Travail pour adoption le résultat des travaux de la commission, à savoir la résolution et les conclusions proposées. Les conclusions proposées sont structurées en quatre parties. La partie I, intitulée «Les impératifs d'une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous», met l'accent sur le fait que l'avenir des économies, des sociétés, des emplois et des moyens de subsistance est en jeu, étant donné que ceux-ci dépendent des écosystèmes de notre planète, et qu'une action urgente est donc impérative pour garantir que la transition juste conduit à la justice sociale, au travail décent et à l'élimination de la pauvreté et permet de faire face aux effets néfastes des changements environnementaux et climatiques.

La partie II, intitulée «Principes directeurs d'une transition juste pour tous», fait fond sur les Principes directeurs pour une transition juste de 2015, en tant que principal instrument de référence pour une transition juste. En adoptant les conclusions de la commission, la Conférence internationale du Travail approuve ces principes directeurs et recommande que leur mise en œuvre soit accélérée et étendue à plus grande échelle.

La partie III, intitulée «Rôles des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleur», relève l'importance d'un dialogue social effectif sous toutes ses formes, y compris la négociation collective, pour assurer le partage des bénéfices du progrès technologique, des

transitions vertes et des mutations démographiques ainsi que des bénéfices du travail décent aux niveaux national, sectoriel et de l'entreprise. Les conclusions soulignent aussi l'importance de disposer de cadres pour une transition juste qui tiennent compte des considérations de genre, qui soient inclusifs, intégrés et cohérents et qui soient coordonnés avec les politiques économiques, sociales et environnementales pertinentes.

La partie IV, intitulée «Rôle de l'Organisation internationale du Travail», fournit des recommandations pour orienter l'action du Bureau. Je voudrais souligner ici que les conclusions préconisent de renforcer le rôle moteur de l'OIT, qui jouit d'un grand crédit du fait qu'elle est la seule institution spécialisée tripartite des Nations Unies représentant les gouvernements, les employeurs et les travailleurs. Ce faisant, le but est de faire progresser une transition juste au sein du système multilatéral, y compris dans le cadre des discussions sur le climat menées au sein du système des Nations Unies et d'autres initiatives dirigées par l'OIT qui visent à promouvoir la cohérence des politiques pour une transition juste.

Il est permis d'affirmer que les conclusions qui vous sont présentées aujourd'hui donnent suffisamment d'orientations aux mandants et au Bureau sur cette question importante et renforcent le rôle moteur que doit jouer l'OIT sur la scène mondiale pour promouvoir une transition juste. Par conséquent, j'ai maintenant l'insigne honneur et le privilège de soumettre à la Conférence internationale du Travail, pour adoption, la résolution et les conclusions concernant une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous.

M^{me} Mugo

Vice-présidente employeuse de la Commission chargée de la discussion générale sur une transition juste (original anglais)

J'ai le plaisir de prendre la parole au nom du groupe des employeurs pour dire que ce fut un grand honneur de participer à la présente session de la Conférence en tant que membre de la Commission chargée de la discussion générale sur une transition juste.

Je tiens à saluer la force et la ténacité de mon homologue travailleuse, M^{me} Moore. Seul un dialogue efficace et constructif nous permettra d'évoluer et de progresser ensemble. Il y a beaucoup à faire collectivement et à accomplir si l'on est disposé à s'écouter les uns les autres et à tenir compte des intérêts de chacun au profit de tous, sans nuire à personne. Je me dois aussi de saluer l'apport décisif des gouvernements pour les orientations et l'appui fournis, et pour avoir exprimé des idées et des positions émanant du terrain, qui reflètent les diverses approches adoptées pour répondre aux besoins et aux difficultés locales ou propres à chaque secteur. Je rends hommage à notre président, M. Ballans, pour le travail exigeant qu'il a accompli avec patience à la tête de la commission. Sans sa contribution inestimable, il n'aurait pas été possible d'arriver là où nous en sommes. Enfin, je tiens à remercier l'équipe des représentants des employeurs, qui a su faire preuve de fermeté et de diligence, et qui m'a constamment épaulée pendant ces discussions ardues.

Alors que s'achèvent ces deux semaines de Conférence dans la maison du dialogue social, force est de constater qu'il n'y aura pas de transition juste sans collaboration et sans partage des responsabilités. Il serait faux de dire que nous ne partageons pas le même objectif en tant que mandants. Le fait est que notre devoir est non seulement de protéger l'environnement, mais aussi de nous protéger les uns les autres. Si les travaux de la présente session de la Conférence sont terminés, soyez sûrs que notre tâche commune est loin de l'être. La volonté seule ne suffira pas. Après des heures de débat, il apparaît comme une évidence qu'une

transition juste se fera par consensus ou ne se fera pas. Il est facile de discuter des principes mais difficile de les intégrer, et plus dur encore de s'efforcer à les appliquer. C'est pourtant ce qui doit être accompli par et à travers les mandants tripartites, dans l'intérêt de notre avenir commun.

Après avoir repoussé nos limites et celles du dialogue social durant les travaux de cette commission, je tiens à formuler un premier constat. Il serait non seulement irresponsable mais aussi dangereux de notre part de délaisser ou de rejeter l'idée d'un indispensable compromis qui seul nous permettrait d'œuvrer collectivement pour atteindre notre objectif commun d'une transition juste. Le groupe des employeurs reconnaît l'importance des gouvernements pour ce qui est de mettre en place des cadres adéquats pour accompagner les autres mandants, qui doivent et vont œuvrer à la réalisation de cet objectif. Les politiques en question devront être cohérentes et équilibrées et prendre en considération le lien entre le changement climatique, le travail décent et le développement durable. Telle doit être à tout prix la base réglementaire sur laquelle appuyer notre action. Par ailleurs, le groupe des employeurs reconnaît le rôle des employés, dont il entend continuer à tenir pleinement compte dans le cadre de ces efforts.

La gravité des problèmes que nous connaissons aujourd'hui et sur lesquels a porté la discussion montre clairement qu'aucun Membre de cette institution n'est plus important ou moins important qu'un autre, et qu'il est essentiel d'agir pour préserver la possibilité d'un avenir pour tous. Les entreprises durables sont un élément crucial pour atteindre notre objectif commun. D'autres éléments entrent en ligne de compte, mais les entreprises sont bel et bien une pierre angulaire de nos économies et notre unique chance de salut. Un environnement propice à l'activité économique offre un cadre qui permet d'œuvrer en faveur du développement des compétences, de l'entrepreneuriat, de la croissance de la productivité et de la lutte contre l'informalité en vue d'atteindre notre objectif. La promotion du développement des compétences et de l'apprentissage tout au long de la vie, y compris d'apprentissages de qualité adaptés aux besoins du marché du travail, est déterminante à cet égard, et tous les mandants devraient redoubler d'efforts pour mieux s'y préparer collectivement.

Je m'exprime au nom du secteur privé, qui jouera très volontiers un rôle clé dans la transition vers des économies durables et inclusives pour tous, en tant que moteur de l'innovation, de la croissance économique et de la création d'emplois décents. Les efforts entrepris pour parvenir à une transition juste ne se résumeront pas à améliorer notre environnement; ils seront aussi indispensables à l'avènement de sociétés durables, puisque le développement des compétences, comme il a été dit, donnera aux employeurs et aux travailleurs du monde entier des capacités habilitantes supplémentaires et servira d'amortisseur contre les effets négatifs de la crise. Les pays et leurs gouvernements mettront l'accent sur les priorités et les particularités nationales, et collaboreront avec les partenaires internationaux pour promouvoir des moyens d'opérer une transition juste qui tiennent compte de leurs besoins et de leurs problèmes spécifiques. Nous devons travailler de concert pour faciliter l'accès aux financements et accroître la marge de manœuvre budgétaire en faveur du secteur privé, et aider les micro, petites et moyennes entreprises à créer des emplois durables et de qualité dans toutes les régions grâce à des mesures d'incitation efficaces.

Si l'expression «dans un esprit de compromis» a été largement utilisée dans cette institution et au sein de notre commission, force est de constater que nous avons travaillé ensemble, non pas comme des adversaires, mais en tant que mandants, dans un esprit de survie. Ce n'est pas uniquement par le compromis, mais aussi assurément par notre respect mutuel et nos efforts que nous jouerons tous un rôle déterminant dans la mission qui nous a été confiée. À compter de ce jour, cette transition n'est plus une simple aspiration. Grâce à

notre travail, elle est devenue officiellement un objectif mondial commun qui suppose des responsabilités partagées dans l'élaboration de politiques cohérentes et intégrées, visant à lutter contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement, qui soient bénéfiques sur les plans économique et social et permettent d'éviter les répercussions négatives et imprévues sur l'économie et le monde du travail.

Après les longs débats que nous avons tenus lors de cette session de la Conférence, une chose est sûre: nous sommes tous sincèrement engagés en faveur d'une transition juste et déterminés à y parvenir par le dialogue social, en vue d'atteindre nos objectifs communs. Il n'y a pas là le moindre faux-semblant. Je le dis pour que les choses soient claires: cela est tout bonnement prodigieux.

Pour conclure, le groupe des employeurs reste déterminé à travailler avec les partenaires sociaux de manière constructive en faveur d'un environnement et d'entreprises durables et pour pérenniser nos objectifs communs. Une fois encore, les efforts déployés ne doivent pas profiter à une des parties seulement, ni même être le fait d'une ou deux parties uniquement; il s'agira de tout mettre en œuvre avec tous, grâce à tous, et, plus important encore, dans l'intérêt de tous.

Je tiens à remercier chaleureusement et personnellement le BIT et les membres de cette commission, y compris le groupe de rédaction, d'avoir grandement contribué, par leur dévouement et leur sagesse, aux résultats que nous présentons aujourd'hui et dont nous pouvons tous être fiers.

M^{me} Moore

Vice-présidente travailleuse de la Commission chargée de la discussion générale sur une transition juste (original anglais)

Ce fut un honneur pour moi de contribuer, au nom du groupe des travailleurs, à l'élaboration des conclusions concernant une transition juste qui aideront cette institution à s'acquitter de son mandat. Dans les rangs des travailleurs, nous étions bien conscients de la responsabilité qui nous incombait de faire en sorte que les conclusions reflètent l'urgence de faire face à la crise climatique et comprennent un ensemble de mesures tournées vers l'action qui feraient une réelle différence pour chacun et chacune d'entre nous.

L'urgence est particulièrement prégnante pour quelqu'un comme moi. Permettez-moi d'emprunter un concept développé par l'un des maîtres-penseurs de la décolonisation, Walter Mignolo, qui a dit «Je suis là où je pense». Je viens des Caraïbes. Je suis Barbadienne et je porte en moi l'histoire du colonialisme et de l'esclavage. Je vis sur une île que beaucoup de gens considèrent comme une simple destination de vacances, mais où je suis chez moi. Or ma maison est menacée par la crise climatique. Je ressens l'urgence de cette crise; je ne connais l'histoire que trop bien, pas besoin de me la raconter. D'ailleurs, en vérité, nous avons tous une histoire à raconter, car votre maison aussi – comme toutes les maisons – est menacée. Pourtant, parfois, la tournure des délibérations au sein de notre commission m'a fait réfléchir à la façon dont beaucoup d'entre nous abordent la mort et le fait de mourir: nous savons que c'est inéluctable, mais nous ne semblons pas admettre que le pire qui puisse nous arriver n'est pas de perdre la vie: le pire est de perdre l'envie de faire changer les choses, que chacun porte en lui de son vivant.

Ces derniers jours, alors que nous nous affrontons au sujet de tel ou tel mot et que nous luttons pour ne pas nous retrouver en définitive avec un ensemble de conclusions trop

édulcoré, le ciel de la ville de New York était chargé de fumée en raison des feux de forêt qui font rage au Québec; plus d'une centaine de personnes ont péri et certaines sont toujours portées disparues. Des vies ont aussi été perdues en Méditerranée, où une embarcation transportant des réfugiés et des migrants a chaviré et coulé. Je souhaite rendre hommage à ces personnes, sans oublier toutes les autres qui ont quitté leur foyer en quête d'une vie meilleure mais qui ont trouvé la mort, le racisme ou porte close, au lieu d'être accueillies à bras ouverts. Celles dont on parle dans les journaux sous forme de statistiques: migrants ou réfugiés, ces personnes sont des êtres humains comme nous tous ici présents, avec leurs rêves et leurs espoirs, mais qui, malheureusement, ne sont plus.

Le groupe des travailleurs aurait préféré ne pas avoir à se battre pour des mots, mais, face aux dysfonctionnements inhérents à la démocratie et à la recherche de consensus, nous avons parfois dû montrer notre très loyale opposition. Je ressens l'urgence de la situation lorsque, en regardant ma fille, je me demande si elle pourra profiter de la beauté de la Barbade toute sa vie, ou si nous viendrons bientôt grossir les rangs des migrants et des réfugiés climatiques qui auront peut-être – ou peut-être pas – la chance de survivre. Donc, chers collègues qui avez ressenti l'ardeur avec laquelle que j'ai défendu nos points de vue ces deux dernières semaines, vous savez maintenant pourquoi: c'est parce que je suis là où je pense. D'ailleurs, face à cette crise climatique, nous ferions mieux de reconnaître que nous sommes tous concernés, et donc qu'il est temps de joindre le geste à la parole.

Les présentes conclusions doivent être soutenues par une volonté politique. L'engagement politique qui sous-tend l'Organisation est ancré, bien entendu, dans la Déclaration de Philadelphie, sur laquelle nous avons fondé nos débats concernant l'action climatique à mener. Mais en quoi consiste donc cette fameuse transition juste qui est au cœur des discussions? Il s'agit d'un concept que, après des années de débats internes et de plaidoyers au niveau international, le mouvement syndical est parvenu à faire inscrire dans le Préambule même de l'Accord de Paris. Encore faudra-t-il, pour le transposer de la théorie à la pratique, que nous portions notre attention sur deux de ses composantes majeures, à savoir la transition et la justice.

La transition consiste à passer d'un modèle de production fondé sur l'utilisation intensive d'énergies polluantes, qui a d'importantes retombées environnementales et qui place le profit avant l'humain, à un modèle qui ne se limite pas au court terme et qui donne la priorité non pas aux gains, mais aux personnes. Si nous voulons continuer à vivre sur cette planète, nous devons repenser le monde du travail.

La justice comporte de multiples aspects; elle peut être sociale, économique, culturelle, fiscale, environnementale, intergénérationnelle, raciale, locale, régionale ou encore avoir trait à l'égalité des genres. La justice est locale, car ancrée dans un modèle de développement qui garantit un certain nombre de droits essentiels tels que l'accès à l'eau, à l'assainissement, à l'alimentation, au logement, à l'éducation et à la santé. Mais elle transcende également les frontières, car les inégalités – tout comme les modes de production et de consommation dont celles-ci découlent – sont mondiales. Il serait facile pour les 10 pour cent des pays les plus riches d'adopter un mode de vie parfaitement écologique. En revanche, compte tenu du processus de transition gouverné par le marché dans lequel nous sommes engagés, la plupart des autres pays sont relégués en queue de peloton; ils sont victimes, plutôt que bénéficiaires, de la transition. C'est pourquoi, ces deux dernières semaines, nous n'avons eu de cesse de répéter que pour associer les travailleurs à la transition, il était nécessaire de garantir les droits à la liberté syndicale et à la négociation collective. En effet, il ne peut pas y avoir de transition sans dialogue social.

Lorsque l'on parle de transition juste, il ne s'agit pas seulement de négocier une indemnisation pour d'éventuelles pertes d'emplois. La transition juste repose sur la planification, la protection des personnes qui sont ou seront touchées par ce processus et la solidarité envers ces personnes. Nous estimons que les conclusions répondent à ces priorités, que nous avons définies au début de nos travaux.

Première priorité, la planification: l'une de nos principales priorités était qu'il soit tenu compte du fait que la mission de l'OIT consiste à agir sur les modes de production et de consommation et donc à axer ses efforts sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques industrielles durables pour le bien-être des populations, dans le respect – cela va sans dire – des limites de notre planète, tout en fournissant à ses Membres un appui en la matière.

Pour mettre en place des politiques industrielles solides et durables, il faut d'une part que le secteur public dispose de moyens financiers et humains suffisants et qu'il investisse dans l'innovation, les sciences et la production. D'autre part, nous aurons également besoin que des entreprises responsables, déterminées à respecter l'Accord de Paris ainsi que les droits de l'homme et les droits au travail, constituent une source importante d'emplois décents. Les conclusions reflètent donc cet engagement tripartite en matière de planification et de gestion de la transition, domaine d'action prioritaire pour les travailleurs.

Deuxième priorité, la protection. Il était également essentiel pour nous qu'il soit reconnu que le changement climatique, les phénomènes météorologiques extrêmes et les tendances climatiques font peser un risque sur la sécurité et la santé au travail. Aussi sommes-nous heureux que la commission ait réussi à convaincre le secteur privé de reconnaître, entre autres, qu'il a un rôle central à jouer pour nous aider à atteindre l'objectif de 1,5 degré et qu'il est important – et même urgent – de mettre en place des mesures d'atténuation partout où cela est nécessaire dans le monde. Les conclusions mettent en avant le besoin d'orientations stratégiques formulées par l'Organisation; à cet égard, nous continuons d'espérer que la prochaine étape sera la tenue d'une réunion tripartite d'experts sur la sécurité et la santé au travail et le changement climatique.

Il est fondamental de protéger tous les travailleurs. Le changement climatique constitue une évolution et un enjeu majeurs pour le monde du travail, et imposera parfois de prendre des mesures drastiques. Toutefois, il est possible de planifier et de mettre en œuvre ces mesures de façon concertée, en protégeant les personnes touchées. Il ne s'agit pas uniquement des personnes qui perdront leur emploi du fait qu'elles travaillent dans un secteur qui pollue, mais aussi de celles qui seront contraintes de quitter le leur dans le tourisme littoral, par exemple.

Troisième priorité, la solidarité. Le groupe des travailleurs a la chance de compter parmi ses membres une représentante maori, originaire de Nouvelle-Zélande, et d'être en relation avec de nombreuses organisations autochtones de par le monde. La vie et les moyens de subsistance des peuples autochtones sont menacés. Malheureusement, nous ne sommes pas parvenus à faire approuver l'inclusion dans le texte d'une disposition sur la réparation due aux victimes. Sur ce sujet, nous avons eu le sentiment d'être abandonnés par les gouvernements et les employeurs. Néanmoins, nous avons obtenu que soit inscrite dans les conclusions la nécessité d'une mise en œuvre effective de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale ainsi que des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme; par l'intermédiaire de ces instruments, les conclusions couvrent donc l'accès aux voies de recours. Le groupe des travailleurs s'engage à veiller à ce que, à l'avenir, une plus grande place soit accordée à ce pilier des Principes directeurs des Nations Unies dans le cadre des travaux de l'OIT. Il est clairement

reconnu, dans les conclusions, que les peuples autochtones et tribaux ont un rôle à jouer, en ce qu'ils savent mieux que quiconque comment préserver la santé de notre planète; nous sommes convaincus qu'ils peuvent nous aider dans nos travaux.

Dernier point, mais non le moindre: en adoptant ces conclusions, la Conférence approuvera les *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*. Cela signifie que nous devons, sous la conduite du Directeur général, promouvoir ces principes sur la scène internationale et mettre la transition juste au cœur de la Coalition mondiale pour la justice sociale. L'OIT doit être entendue dans son appel en faveur d'une utilisation efficace et équitable des instruments budgétaires et monétaires afin d'assurer la marge budgétaire nécessaire à une transition juste et, partant, d'inciter à des transformations structurelles en ce sens.

Nous sommes conscients qu'il ne s'agit que d'un pas de plus sur un très long chemin, mais nous sommes fiers des contributions apportées par le groupe des travailleurs. Je suis fière du groupe des travailleurs. Ce groupe comptait un nombre important de jeunes syndicalistes, dont la plupart sont déjà rentrés chez eux et n'ont donc pas pu se joindre à nous en séance plénière. Nous comptons aussi dans la salle de nombreuses personnes expérimentées – des frères et des sœurs déjà impliqués dans le dialogue social, en particulier dans la négociation collective au niveau sectoriel ou de l'entreprise. Grâce à notre force et à nos connaissances, nous avons réussi à faire entendre la voix des travailleurs. Il est maintenant temps que je cesse de parler – que nous cessions tous, d'ailleurs, de parler – et que les Membres mettent à profit ces conclusions.

Nous remercions enfin le secrétariat, le président de notre commission, M. Ballans, ainsi que la vice-présidente employeuse, M^{me} Mugo, et son équipe, pour leurs contributions aux conclusions soumises à cette assemblée.

Puisse le rêve chanté par Louis Armstrong devenir réalité. J'espère qu'un jour nous verrons le vert des arbres et le rouge des roses; que nous les regarderons éclore, vous et moi, en pensant tout bas: quel monde merveilleux. J'espère donc qu'un jour la transition deviendra réalité, que nous pourrons dire, pour reprendre le terme favori du président de notre commission, que tout est merveilleux.

M. Ballans

Président de la Commission chargée de la discussion générale sur une transition juste (original anglais)

Ce fut un honneur pour moi de présider la Commission chargée de la discussion générale sur une transition juste. Je ne pouvais imaginer sujet plus actuel à l'heure où mon pays, le Ghana, a le privilège de présider le Forum de la vulnérabilité climatique. Les quelque 60 pays membres de ce forum, dont les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, sont les premiers touchés par les effets du changement climatique. La rapidité avec laquelle s'opèrent à la fois le changement climatique et la dégradation de l'environnement repousse les limites des écosystèmes de notre planète, et met en péril l'avenir des économies, des sociétés, des emplois et des moyens de subsistance. Cette mutation se produit sur fond de crises et de conflits multiples qui s'imbriquent avec complexité. Les défis à relever sont, certes, nombreux, mais nous n'avons pas d'autre solution que d'aller de l'avant.

La décision d'aborder ce sujet dans le cadre tripartite de la présente session de la Conférence est éminemment stratégique et arrive à point nommé. Les jours qui viennent de s'écouler ont confirmé la réelle volonté des acteurs du monde du travail d'agir de toute urgence

pour combattre les changements environnementaux et climatiques, d'une manière qui soit juste et qui nous rapproche de notre objectif commun de justice sociale.

Je voudrais, si vous le permettez, partager avec vous quelques réflexions sur les travaux menés par la commission au cours de la présente session. L'ampleur et la cadence des effets du changement climatique sur les travailleurs, les entreprises et les communautés sont sans précédent. Or, les progrès accomplis pour rectifier le tir restent insuffisants en regard des défis à relever qui, eux, suivent manifestement une courbe ascendante. La discussion générale sur une transition juste qui s'est tenue à la présente session de la Conférence a permis de mobiliser toute la force d'une approche tripartite pour définir la marche à suivre. Ces deux dernières semaines, nous avons écouté les préoccupations des uns et des autres, présenté nos points de vue et débattu sur bon nombre de questions complexes afin de trouver un terrain d'entente et de parvenir à un consensus sur les mesures à prendre. Pour n'en citer que quelques-uns, nous avons évoqué les thèmes ci-après: le rôle des politiques industrielles; la portée d'un cadre propice aux entreprises durables; la protection sociale universelle; le financement des changements; les nouvelles exigences en matière de sécurité et de santé au travail, et le perfectionnement des compétences – autant de difficultés concrètes qui sont aussi analysées dans mon pays, le Ghana, voire dans le monde entier, afin d'assurer le bien-être de la population actuelle et future, et ce, malgré une marge de manœuvre budgétaire qui s'amenuise.

Comme l'a indiqué un de mes collègues, les membres de la commission ont travaillé sans relâche, j'insiste sur ces mots. Malgré la subtilité des problématiques et la franchise des échanges de vues, la communication s'est faite dans un véritable esprit de dialogue social, où chaque voix est entendue et respectée. Je voudrais remercier sincèrement les membres de la commission pour l'approche collaborative qu'ils ont adoptée et qui nous a permis d'aboutir à des conclusions consensuelles. Ces conclusions nous font prendre conscience du fait que face aux changements environnementaux et climatiques, il est urgent de promouvoir une transition juste pour parvenir à la justice sociale, accéder au travail décent et éradiquer la pauvreté. Elles approuvent les *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous* de l'OIT, qui constituent le principal instrument de référence pour l'élaboration des politiques et fournissent une base pour l'action à mener, et elles confortent le rôle de chef de file de l'OIT qui ne ménage pas ses efforts au service d'une transition juste pour tous. Les conclusions nous ont permis de définir d'un commun accord des orientations pour l'OIT et ses États Membres sur un ensemble de domaines d'action prioritaires, dans le respect des dispositions en vigueur dans chacun des États Membres.

Les conclusions que nous soumettons à la présente session de la Conférence pour adoption sont le fruit de travaux remarquables à porter au crédit de la commission. Elles témoignent de la force qui se dégage des négociations tripartites et du dialogue social. Elles attestent que l'on peut trouver un consensus, même sur les sujets complexes et sensibles inhérents au monde du travail. Ce résultat n'aurait pas été possible sans la mobilisation de tous les membres de la commission. Je voudrais exprimer toute ma gratitude et ma reconnaissance à la vice-présidente employeuse, M^{me} Jacqueline Mugo, et à la vice-présidente travailleuse, M^{me} Toni Moore, dont je n'ai cessé d'intervertir les noms tout au long des débats. Je tiens également à remercier la représentante du Secrétaire général, M^{me} Thompson, ainsi que l'ensemble du personnel du Secrétariat, qui a travaillé sans relâche pendant toute la session de la Conférence, pour appuyer les travaux de la commission; nous vous en sommes sincèrement reconnaissants et nous faisons grand cas de tous les efforts consentis.

Nous, membres de la commission et délégués ici présents, avons une responsabilité fondamentale non seulement vis-à-vis des personnes que nous représentons, mais aussi des

générations futures. J'ai l'espoir que les travaux accomplis nous permettront de regarder nos enfants dans les yeux, et de leur dire que nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour progresser sur la voie d'une transition juste, et pour promouvoir l'équité sociale ainsi que des économies et des sociétés durables pour tous. Je terminerai par une citation de mon cher et regretté collègue ghanéen, Kofi Annan: «La terre ne nous appartient pas mais nous en sommes les gestionnaires pour les générations à venir.»

Le Président (original anglais)

Je remercie le Rapporteur et les membres du bureau de la commission pour leurs déclarations. Je déclare maintenant ouverte la discussion sur le résultat des travaux de la commission.

M^{me} Qian **Gouvernement (Chine), s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique** (original anglais)

Je veux tout d'abord féliciter le président de la commission chargée de la discussion générale sur une transition juste pour sa direction avisée. Je tiens aussi à saluer les efforts déployés de concert par tous les membres de la commission pour parvenir à un consensus dans le cadre d'un dialogue social respectueux, sincère et inclusif. Je remercie également le Bureau, l'ensemble de son personnel technique et les interprètes – en coulisses – pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée aux travaux de la commission.

Compte tenu des difficultés et des perspectives liées à l'évolution rapide du monde du travail, nous sommes convaincus qu'une transition juste est indispensable pour l'instauration de la justice sociale, la réalisation du travail décent et l'éradication de la pauvreté. Indispensable, elle l'est aussi pour la lutte contre la dégradation de l'environnement et le changement climatique, qui sont devenus des enjeux majeurs pour tous les États Membres, en particulier les pays les moins avancés et les petits pays insulaires en développement. Nous nous félicitons que la question de la transition juste ait été inscrite à l'ordre du jour de la présente session de la Conférence, car cela a permis aux mandants tripartites du monde entier d'engager une réflexion approfondie sur une thématique d'une importance capitale. Au cours des deux dernières semaines, nous avons pu constater non sans fierté que les gouvernements, les employeurs et les travailleurs font corps pour lancer un appel urgent en faveur d'une transition juste et réaffirmer le rôle moteur que l'OIT devrait jouer à cet égard au sein du système multilatéral.

Le groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC) soutient fermement l'adoption de la résolution concernant une transition juste et invite l'Organisation à tirer pleinement parti de sa fonction normative, de sa structure tripartite unique et de son expertise pour relever les défis qui se profilent. Nous soutenons également les initiatives de l'OIT qui visent à améliorer la cohérence des politiques et à renforcer la coopération avec toutes les parties prenantes, notamment le système des Nations Unies pour le développement, les institutions financières internationales, les organisations régionales et les partenaires de développement, afin de promouvoir une transition juste tout en faisant progresser la justice sociale et en contribuant à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous nous félicitons de tout ce que l'OIT a accompli à ce jour pour aider les mandants dans ce domaine grâce au partage des connaissances, à l'assistance technique, au renforcement des capacités et à la coopération pour le développement, coopération Sud-Sud

et coopération triangulaire y compris. Nous saluons tout particulièrement l'obtention de résultats concrets, comme la publication des *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*, issus de la Réunion tripartite d'experts sur le développement durable, le travail décent et les emplois verts, ainsi que l'initiative Action climatique pour l'emploi, pilotée par l'OIT.

En ce moment décisif, le GASPAC renouvelle son engagement à poursuivre cette discussion cruciale avec tous les délégués ici présents aux fins de l'élaboration d'une approche globale et stratégique de la transition juste. Une approche centrée sur l'humain offrirait un éclairage et un appui précieux pour l'élaboration de politiques industrielles, la création d'emplois, le développement des technologies et le renforcement des compétences au niveau national.

Le GASPAC est fermement convaincu que tous les États Membres aspirent à construire un monde du travail viable pour tous, fondé sur la durabilité environnementale, économique et sociale, grâce à la mise en œuvre effective de cette résolution et aux effets bénéfiques de l'action que l'OIT mènera dans les années à venir pour y donner suite.

M. Bogani

Gouvernement (Argentine), s'exprimant au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes
(original espagnol)

Au sein de la Commission chargée de la discussion générale sur une transition juste, les représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements ont travaillé sans relâche et de manière intensive afin de parvenir à établir un document contenant des critères et des orientations pour la gestion de la transition vers des sociétés plus durables. L'élaboration de ce document n'aurait pas été possible sans l'aide et la participation dévouée des représentants du Bureau aux différentes séances de la commission. Grâce à leurs connaissances et leur expérience, ils ont pu apporter des éclaircissements sur des questions de fond ainsi que sur des questions de procédure relatives au fonctionnement de la commission elle-même ou, plus généralement, de l'OIT.

Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes se sont employés, pendant toute la durée des travaux, à nourrir un dialogue constructif et à rechercher le consensus pour parvenir au résultat obtenu, à savoir un document exposant des notions, des critères et des orientations clairs. Nous avons contribué à la discussion à titre collectif, en tant que groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), mais aussi à titre individuel, en tant que pays, lorsque nous avons estimé que certaines questions communes allaient au-delà de la dimension régionale.

Ces conclusions, ainsi que les *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*, doivent orienter les efforts de promotion du travail décent dans un contexte de préservation de l'environnement face aux effets du changement climatique et de réparation des dommages causés au milieu naturel par ce phénomène. Dans des pays comme ceux de notre région, la transition doit s'accompagner d'une transformation des systèmes de production, qui passe nécessairement par la création d'emplois verts et le développement de nos sociétés. Ce travail doit être mené en accordant une attention particulière aux peuples autochtones et tribaux, aux groupes vulnérables, aux considérations de genre et aux populations touchées par le changement climatique.

Dans sa déclaration d'ouverture devant la commission, le GRULAC a soutenu que la région était créancière d'une dette en ce qui concerne les effets délétères du changement climatique. Nous maintenons cette affirmation et invitons par conséquent les pays développés à appliquer l'Accord de Paris dans son intégralité. Les discussions que nous avons menées et le document qui en est issu sont de la plus haute importance pour notre région, car ils nous permettront d'améliorer les mesures existantes visant à promouvoir les emplois verts, les entreprises durables et l'instauration de sociétés plus soucieuses et respectueuses de l'environnement. Nous retournons vers nos capitales avec de nouvelles idées et de nouveaux projets, forts d'un engagement renouvelé en faveur de la justice sociale. Pour cette raison, Monsieur le Président, le GRULAC tient à remercier une fois de plus les représentants des travailleurs et des employeurs, ainsi que les responsables gouvernementaux.

M. Jarefors

Gouvernement (Suède), s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres
(original anglais)

Je m'exprime au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Islande, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Norvège, la République de Moldova, la Serbie, et les membres de l'espace économique européen s'associent à la présente déclaration.

Comme nous le savons tous, la structure de l'OIT, fondée sur le dialogue social, donne une voix égale aux travailleurs, aux employeurs et aux gouvernements. Sur la base de cette pratique bien établie, nous nous sommes accordés par consensus sur des conclusions concernant une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous.

De fait, cette discussion générale arrivait à point nommé, tant il est urgent et impératif de favoriser une transition juste pour parvenir à la justice sociale, au travail décent et à l'élimination de la pauvreté, et pour faire face aux changements environnementaux et climatiques. Nous sommes conscients de l'extrême importance de la commission constituée à cet effet, qui était chargée d'examiner cette question pressante et capitale à l'heure actuelle.

Comme nous l'avons dit dans notre déclaration liminaire devant la commission, la transition juste n'est pas juste une transition; c'est une transition qui vise à parvenir à la justice sociale. Elle devrait créer des possibilités d'emplois de qualité pour tous, et contribuer à la hausse des revenus, ainsi qu'à une réduction générale des inégalités et de la pauvreté. La transition juste peut donc permettre de combattre l'exclusion sociale et les inégalités socio-économiques préexistantes, tout en améliorant la santé et le bien-être et en favorisant l'équité et l'égalité, y compris l'égalité de genre.

Il ressort clairement de nos débats qu'une transition juste est fondamentale pour parvenir à un développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale et pour tenir compte des interactions entre celles-ci. Concevoir des stratégies cohérentes et intégrées est essentiel pour faciliter la transition vers l'économie formelle et prévenir l'informalisation des emplois de l'économie formelle, en prêtant une attention particulière aux secteurs fortement touchés par les changements environnementaux et climatiques.

Les conclusions soulignent la nécessité de promouvoir le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie en tant que catalyseurs d'une transition juste et qu'amortisseurs contre les effets négatifs du changement. Les gouvernements

devraient, en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives, anticiper les besoins en matière de compétences et recenser les problèmes d'inadéquation des compétences, investir dans des systèmes offrant un accès équitable aux compétences et contrôler l'efficacité de ces systèmes.

Nous sommes convaincus que les conclusions finales, adoptées par la Commission chargée de la discussion générale sur une transition juste, viendront renforcer les orientations données par l'OIT dans ses *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*. Les synergies entre les politiques seront exploitées dans le but de tirer le plus grand profit des mesures visant à atténuer les changements climatiques tout en réduisant leurs effets néfastes au minimum, et de préparer nos sociétés à faire face aux conséquences de ces changements, ce qui permettra d'avancer concrètement vers la réalisation d'une transition juste.

L'Union européenne et ses États membres mesurent la force qui est celle de l'OIT, grâce à sa composition tripartite unique et à son expertise avérée du monde du travail. Cette expertise devrait être mise au service d'une transition verte et l'Organisation devrait prêter son concours en dirigeant des plateformes et des conférences stratégiques mondiales, ainsi qu'en apportant à ses mandants une assistance et un soutien sur le plan technique.

Cet ensemble de conclusions, orientées vers l'action, devrait guider l'OIT et ses mandants et les encourager à promouvoir la lutte contre les crises climatique et environnementale et à intensifier l'action menée en ce sens, au service d'une transition juste.

Nous avons bon espoir que l'adoption de ces conclusions constituera, en définitive, un pas en avant sur la voie d'une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous.

M^{me} Mattos Guzmán
Travailleuse (Pérou)
(original espagnol)

Pour le groupe de rédaction de la Commission chargée de la discussion générale sur une transition juste, l'élaboration des conclusions a été une tâche particulièrement ardue, notamment en raison de deux aspects fondamentaux: la sécurité et la santé au travail et les peuples autochtones et tribaux.

Premièrement, la sécurité et la santé au travail sont des éléments qui revêtent une importance cruciale dans la réalisation du travail décent. En 2022, à la 110^e session de la Conférence internationale du Travail, un milieu de travail sûr et salubre a été reconnu comme faisant partie des principes et droits fondamentaux au travail. Dans le monde du travail, les travailleurs et les travailleuses subissent les conséquences des crises climatiques. Leur santé physique et mentale est particulièrement vulnérable en raison de divers facteurs tels que l'augmentation des températures extrêmes, qui sont à l'origine de pathologies respiratoires aiguës et chroniques, de manifestations dermatologiques et, par conséquent, d'une hausse de la mortalité. Le stress thermique provoque des troubles psychiques aigus et graves, tels que l'anxiété, la dépression et autres maux. La prévention en matière de sécurité et de santé au travail de même que la gestion des nouveaux risques liés au changement climatique sont des éléments incontournables qui doivent figurer dans les conclusions. Il est urgent de mettre en œuvre des mesures préventives en faveur des travailleurs et des travailleuses exposés aux risques liés au climat et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Si nous n'agissons pas à temps, ces travailleurs ne bénéficieront pas d'un milieu de travail sûr et salubre.

Deuxièmement, la reconnaissance des peuples autochtones et tribaux ainsi que des communautés rurales en tant que sujets de droit, dans le cadre de la conception de mesures inclusives et équitables visant à réaliser une transition juste, est capitale. Le fait de concevoir des solutions avec eux et pour eux et de tirer parti de leurs connaissances ancestrales ainsi que de leur capacité de résilience en vue de réparer les dommages causés à la planète représente une formidable occasion de réaffirmer le droit qu'ont ces peuples de participer de manière effective aux décisions qui les concernent et de définir ainsi une feuille de route qui leur permettra de sortir de la situation de vulnérabilité dans laquelle ils se trouvent. Cela passe nécessairement par un dialogue social effectif, des alliances stratégiques et des actions collectives, ce que les travailleurs s'attachent à faire dans le cadre de la Confédération syndicale des Amériques. Nous exhortons l'OIT à continuer de promouvoir la ratification de la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989.

M^{me} Chipeleme
Travailleuse (Zambie)
(original anglais)

Je voudrais féliciter tous les membres de la commission pour le travail incroyable accompli. Comme de coutume, nous avons parfois eu le sentiment que nous n'y arriverions jamais, mais nous avons finalement atteint notre objectif.

Cependant, nous sommes conscients qu'un travail considérable nous attend et qu'une lourde responsabilité nous incombe. En tant que membre du Conseil d'administration du BIT, mon devoir sera de veiller à ce que nos conclusions soient traduites en un plan d'action concret qui reflète le sentiment d'urgence qui doit nous animer. Dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, nous nous sommes engagés à redynamiser le mandat de l'OIT énoncé dans la Déclaration de Philadelphie, qui, à nos yeux, est pareille à un très bon morceau de musique classique: indémodable, comme l'*Ode à la joie* de Beethoven. C'est, en quelque sorte, notre Ode à la justice sociale. En fait, ces conclusions en sont une adaptation. La symphonie d'aujourd'hui doit être une ode à la justice sociale et à la justice environnementale, deux mouvements de la même partition.

Si je n'avais qu'un message, ce serait celui-ci: il est temps d'agir. Il est temps de mettre en œuvre les *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous* adoptées en 2015 par l'OIT, et de travailler ensemble de la conception à la mise en œuvre de politiques industrielles et de modèles de production et de consommation qui tiennent compte de tous nos besoins et de la nécessité d'abandonner progressivement les combustibles fossiles.

Le mouvement syndical est déterminé à le faire, et nous sommes fiers de travailler sur le concept de transition juste, concept que nous avons mis sur la table mais dont nous ne revendiquons pas l'exclusivité tel un enfant qui s'accrocherait à son jouet. Ce n'est plus un simple jouet, et les conclusions le montrent clairement. La transition juste est un objectif mondial commun qui suppose que chacun prenne ses responsabilités, notamment les gouvernements, les employeurs et les travailleurs.

Pour conclure, je voudrais remercier notre collègue Toni Moore pour avoir porté de façon remarquable la voix des travailleurs au sein de la commission; le Président, M. Kizito Ballans, pour sa patience et son excellente conduite des travaux; et les membres de la commission pour leur engagement.

Résolution et conclusions concernant une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous

Le Président
(original anglais)

Nous allons à présent procéder à l'adoption de la résolution proposée concernant une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, qui contient les conclusions de la commission, dont le texte figure dans le Compte rendu des travaux n° 7A.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Conférence adopte la résolution proposée et les conclusions qu'elle contient?

(La résolution et les conclusions sont adoptées.)

Je voudrais remercier tous les membres de la commission, ainsi que les membres du personnel du secrétariat qui travaillent en coulisse, pour leur engagement et leur dévouement. Félicitations à tous pour ces excellents résultats.

(La Conférence poursuit ses travaux en séance plénière.)